REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVO CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 19/09/2023

023 **S²LO**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 074-200081446-20230914-DEL2023060-DE

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-060

L'an deux mille vingt trois Le quatorze septembre A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 07 septembre 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de M. Christophe FOURNIER, Maire.

<u>Présents</u>: M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, Mme Marie-Cécile PASQUIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés: Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), M. Jean-Pierre BETEND (pouvoir à Michaël JOLIVET-BALON), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : Subventions aux associations

M. Christian SERVAGE expose,

Il est demandé au conseil municipal d'étudier les demandes de subvention suivantes :

•	LA POTO	1000€
•	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	1650€
•	SKI-CLUB PETIT BORNAND	1500€
•	COMITE CANTONAL DU SOUVENIR FRANÇAIS	100€
•	SKI CLUB GRAND BORNAND	1320€
•	ASSOCIATION LA DELAHAYE	500€
•	AU PLAISIR DE LIRE	200€
•	LES TETES ARGENTEES	300€
•	DONNEURS DU SANG	500€
•	SAVOIX MELODIES	350€
•	SECOURS EN MONTAGNE DUPAYS ROCHOIS	150€
•	ECHO DU JALOUVRE	12 000 €
•	AMICALE DES PAYSANS BORNIANDS	400€

Les conseillers municipaux membres de ces associations ne participent pas au vote.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- D'ACCORDER les subventions demandées présentées ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus, Au registre suivent les signatures, Pour copie conforme le 15 septembre 2023.

Le Maire, Christophe FOURNIER. La secrétaire de séance, Sheila MICHEL.

1